

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 16 octobre 2014

N° BS Oct 2014 5

Objet :

Contrat aidé pour le poste chargé de mission TIC

En deux mille quatorze, le seize octobre, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence, par délégation de Franck Jouffre.

<p>Nombre de voix en exercice : 40 Nombre de voix présentes et représentées : 28 Nombre de suffrages exprimés : 28</p> <p>VOTES : Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date de convocation : 9 octobre 2014</p>	<p><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></p> <p><u>Transmis par ACTE le :</u> 23/10/14 AR N° : 007-250702388- BS 16 10 14 05</p>
--	--

Présents : Gustave ALIROL, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Gérard BROUILLARD, Bernard CROS, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE, Eric LESPINASSE, Raoul L'HERMINIER, Brieuc MEVEL, Denise NURY, Jacques Henry POINTEAU, Véronique ROUSSELLE, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,

Excusés représentés : Lorraine CHENOT, Christian KANDOUCI, Julie MALLON,

Excusés : Bernard BONIN, Alain FEOUGIER, Sabine BUIS,

Absents : Jacques ALEXANDRE, François JACQUART, André NICOLAS.

Afin de pourvoir au remplacement du chargé de mission TIC dont le départ à la retraite est prévu en juillet 2015, il est proposé d'engager une démarche d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un contrat aidé. Un tutorat serait donc effectif sur la période de novembre 2014 à juin 2015 pour que la personne recrutée puisse se former sur les missions TIC.

La loi sur le revenu de solidarité active (RSA) a créé le contrat unique d'insertion (CUI). Le CUI du secteur non marchand est appelé le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Le contrat CAE est un contrat de droit privé pour lequel en contrepartie de la mise en place d'un accompagnement, l'employeur bénéficie d'aides (participation à la rémunération et exonération de charges).

Le Bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles pour embaucher un contrat aidé pour le poste de chargé de mission TIC.

Fait à Jaujac, le 16 octobre 2014,
Pour extrait conforme

Par délégation

Franck JOUFFRE

